



# SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CANAL DES ALPINES SEPTENTRIONALES

Traverse du Cheval Blanc – BP 93 – 13533 SAINT REMY DE PROVENCE CEDEX  
Tél. : 04 90 92 25 76 – Fax : 04 84 88 13 92 – E-mail : [contact@sicas.fr](mailto:contact@sicas.fr) – Site Internet : [www.sicas.fr](http://www.sicas.fr)

## Décision du Président

Référence : DEC\_2024/ 38

### Travaux de raccordement et maillage entre le réseau de la Station de pompage la Baronnerie et la Station de pompage de Malespine - Commune de SENAS et LAMANON

#### AVENANT N°1

Nous, Président du SICAS,

Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICAS du 24 Novembre 2005 ;

Vu la Délibération du Comité Syndical n°2020/05 du 30 Juillet 2020 visée par la Sous-Préfecture le 7 Aout 2020,

Vu la Délibération n°2024-28 approuvant les travaux de raccordement et maillage entre les deux réseaux des stations de pompage la Baronnerie et Malespine sur les Communes de SENAS et de LAMANON

Afin de prendre en compte les modifications sur les prestations et permette la poursuite des travaux relatifs au marché, il y a lieu de signer l'avenant n°1 correspondant ;

## DECIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux de raccordement et maillage entre le réseau de la Station de pompage la Baronnerie et la Station de pompage de Malespine comme suit :

|                | HT                  | TVA                | TTC                 |
|----------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| MARCHE INITIAL | 109 971,96 €        | 21 994,39 €        | 131 966,35 €        |
| Avenant n°1    | 8 192,87 €          | 1 638,57 €         | 9 831,44 €          |
| <b>TOTAL</b>   | <b>118 164,83 €</b> | <b>23 632,96 €</b> | <b>141 797,79 €</b> |

**ARTICLE 2** : de signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ces travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à saint Rémy, le 19 Décembre 2024

Philippe GINOUX  
Président du SICAS



Acte rendu exécutoire

Compte tenu de publication le 20/12/2024

Accusé de réception en préfecture  
013-251300620-20241219-DEC\_2024-38-DE  
Date de télétransmission : 20/12/2024  
Date de réception préfecture : 20/12/2024